



FORMATIONS DIPLOMANTES « Accompagnant Educatif et Social »

Spécialité « Vie à domicile »
Spécialité « Vie en structure »
Spécialité « éducation inclusive »

Formation Continue et Apprentissage

Le DEAES remplace le DEAMP et les informations portées sur cette fiche sont sous réserve des modifications inhérentes à la mise en place de ce nouveau diplôme et le processus d'habilitation (complémentaire à l'habilitation DEAMP) en cours

Métier :

Il accompagne les personnes au quotidien dans la proximité, coopéré avec l'ensemble des professionnels concernés et veille à la participation à la vie sociale et citoyenne de la personne. Cet accompagnement prend en compte les spécificités fonction du lieu de cet accompagnement, à domicile, au sein d'une structure collective ou dans le milieu scolaire.

2 voies d'accès à la formation

- Voie par Apprentissage
- Voie par Formation Continue soit :
 - salariés de structures médico-sociales ou salariés en contrat de professionnalisation,
 - stagiaires en CIF/CDI ou CIF/CDD ou dispositif de financements (contrat CSP, AGEFIPH,...).

JOURNEE DE L'APPRENTISSAGE
Mercredi 25 mai -- 14h00 - 17h00

Informations générales :
De 14h00 - 15h00

Ateliers d'accompagnement à la
recherche d'un employeur :
De 15h00 - 17h00

Ateliers sur inscriptions

Durée et rythme de l'alternance

Parcours de formation du **3 octobre 2016 au 19 mars 2018**

Durée : 525 heures comprenant 4 semaines de formation (début, milieux et fin de parcours) et 1 journée de formation par semaine sur 55 semaines + 140h de stage pour les salariés hors structure employeur ou 840 h pour les stagiaires.

Pour les apprentis, module de formation complémentaire de 77 heures), soit une durée totale de 602 heures.

Dates des inscriptions

Du 27 avril 2016 au 3 juin 2016
(ou 17 juin 2016 si dispense écrite)

Prochaines épreuves de sélections :

Epreuve écrite admissibilité
08/06/2016 - 14h00 / 15h30

Epreuve oral d'admission
Du 22/06/2016 au 24/06/2016

Conditions d'inscription

- **Satisfaire aux épreuves écrites et orales d'admission** en formation selon le règlement d'admission.

- **Transmettre :**

- l'attestation de prise en charge complétée et signée par l'employeur pour les salariés hors apprentissage,
- ou l'attestation d'emploi en contrat d'apprentissage complétée et signée,
- ou l'attestation de prise en charge pour les CIF/CDI ou CIF/CDD ou tout autre dispositif de prise en charge de la formation.

Programme de formation :

MODULES DE FORMATION - TRONC COMMUN – 378 heures

DF1 Positionnement professionnel

DF1 A – Acteurs et politiques d'action médico-sociale
DF1 B – Législation, Ethique et Déontologie
DF1 C – Développement de la Personne dans ses différentes dimensions physique, psychologique et sociale

DF2 – Accompagnement de proximité au quotidien

DF2 A – Observation, écoute et relation, communication verbale et non verbale
DF2 B – Secourisme
DF2 C – Santé, Education posturale, Sommeil, Alimentation, et Elimination

DF3 – Coopération professionnelle

DF3 A – Travail en équipe et organisation
DF3 B – Transmission et communication
DF3 C – Projets

DF4 – Animation de la Vie Sociale et Citoyenne

DF4 A – Socialisation et vie citoyenne
DF4 B – Famille et entourage
DF4 C – Actions Collectives

MODULES SPECIFIQUES DE FORMATION – OPTION – 147 heures

(D) Domicile

Contexte d'intervention
Alimentation, entretiens
Spécificités de l'intervention au domicile
Animation, communication

(S) Structure

Etablissements médico-sociaux
Spécificités de l'intervention en structure
Apprentissage, animation, communication

(EI) Education Inclusive

Système éducatif, handicap et démarche inclusive
L'intervention en milieu scolaire, projet personnalisé
Activités inclusives, apprentissage, communication avec les familles et les aidants, gestion des conflits

Voie Apprentissage Moins de 26 ans (sauf dérogations)

L'apprenti (e):

☞ Formation gratuite et rémunérée pour l'apprenti dans le cadre du contrat d'apprentissage.

Salaires minimum du contrat d'apprentissage :

Situation	Moins de 18 ans	18-20 ans	21 ans et plus
1 ^{ère} année	366,66 €	600,31 €	777,31 €
2 ^{ème} année	542,65 €	718,64 €	894,64 €

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC. Le salaire est totalement exonéré des charges sociales salariales donc le salaire net est égal au salaire brut.

- ☞ Carte d'étudiant des métiers, Carte M'Ra.
- ☞ Aide financière au transport, hébergement, restauration allouée par le Conseil Régional.

La formation par apprentissage est cofinancée par :

- la Région Rhône-Alpes (subvention de fonctionnement allouée au CFA),
- les entreprises du secteur privé par le biais de la collecte de la taxe d'apprentissage,
- les employeurs du secteur public au travers d'une participation financière aux frais de formation (convention entre l'employeur public et le CFA).



Pour plus d'informations sur les aides financières pour les employeurs, contactez l'U.F.A au 04 76 37 21 20.

Voie Formation Continue Sans limite d'âge :

Vous êtes salarié :

- ☞ Prise en charge de la formation dans le cadre du plan de formation de votre employeur ;
- ☞ Prise en charge de la formation suite à l'examen d'un dossier CIF/CDI ou CIF/CDD : consultez vos droits.

Vous êtes demandeur d'emploi ou salarié :

- ☞ Prise en charge de l'employeur par son OPCA (exclusivement sous statut privé ou associatif), signataire avec vous d'un contrat de professionnalisation.

Coût de Formation (formation continue)

Frais administratifs et d'examen et frais de formation 2016 / 2018 : *demandeur un devis*
Possibilités d'échelonnement

- Possibilité de demi-pension ou d'internat
- Réseau de transport scolaire, car TER, train.

